

L'écho des RETRAITÉS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Décembre 2024

Un Gouvernement qui rentre en conflit avec les services publics et ses agents doit être combattu sans relâche !



au SOMMAIRE

ÉDITO	1
CNRACL EST-ELLE EN DANGER ?	2
PROTECTION SOCIALE DOIT-ELLE ÊTRE UN ACTE DE SOLIDARITÉ NATIONALE ET UN DROIT POUR TOUS OU UNE ACTION COMMERCIALE ?	7
POINT DE VUE DE QUI SE MOQUE-T-ON ?	13
COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS	15
IN MEMORIAM VOEUX DU BUREAU	16

Au vu de la situation des salariés actifs et retraités de la Fonction publique, et des attaques déléatoires sans précédent assénées par le Gouvernement Macron/Barnier, il faut réagir, car aujourd'hui, les fonctionnaires sont les boucs émissaires !

Sous la V^e République, face à une politique austère et mortifère menée par ce Gouvernement contre la Fonction publique et ses agents, il n'y a qu'une seule réponse possible et envisageable : **la mobilisation par la grève jusqu'au retrait de ces mesures !**

Actifs et retraités dans l'unité la plus large, la Section Nationale des Retraités FOSPS y est prête.

⇒ Gel du point d'indice en 2024

⇒ Gel du point d'indice en 2025

⇒ Instauration de 3 jours de carence pour tout arrêt maladie

⇒ Baisse du paiement des jours d'arrêt maladie de 100 à 90 %

⇒ Suppression de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)

⇒ Désindexation des pensions de retraite sur l'inflation

⇒ Suppression de 100.000 postes dans la FPT

⇒ Ajoutons à ces tristes mesures la **baisse du remboursement des consultations médicales et des médicaments**, ce qui va entraîner un transfert de charges en direction des complémentaires santé. Il faut noter que les mutuelles ont déjà annoncé une augmentation moyenne de 8 % de leurs tarifs au 1^{er} janvier 2025.



La CNRACL en danger ?

Un rapport qui interpelle et qui pose la question de la pérennité de notre Caisse de retraite

Un rapport rédigé par une mission composée des inspections générales de l'administration, des affaires sociales et des finances (IGAS et IGF) donne un bilan et des perspectives de notre caisse de retraite qui font craindre le pire pour l'avenir de notre régime de retraite si aucune mesure de soutien n'est prise rapidement. En effet, ce document, daté du 30 mai 2024 mais rendu seulement public le 30 septembre, préconise des remèdes pour certains drastiques. Analyse et revendications FO.

La CNRACL

La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a été créée par l'ordonnance du 17 mai 1945. Elle constitue le régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. En parallèle, les fonctionnaires de l'État dépendent du Service des retraites de l'État (SRE), un système distinct mais offrant des droits et taux de cotisation similaires. Tout comme le SRE, la CNRACL est un régime intégré, couvrant à la fois la retraite de base et complémentaire. En 2023, elle a assuré le versement des pensions à 1,3 million de retraités directs, représentant 7 % des pensionnés directs en France. Ses prestations vieillesse se sont élevées à 23,3 milliards d'euros, auxquelles s'ajoutent 2,7 milliards

pour les pensions d'invalidité, totalisant 26 milliards d'euros.

Les cotisations et le déficit

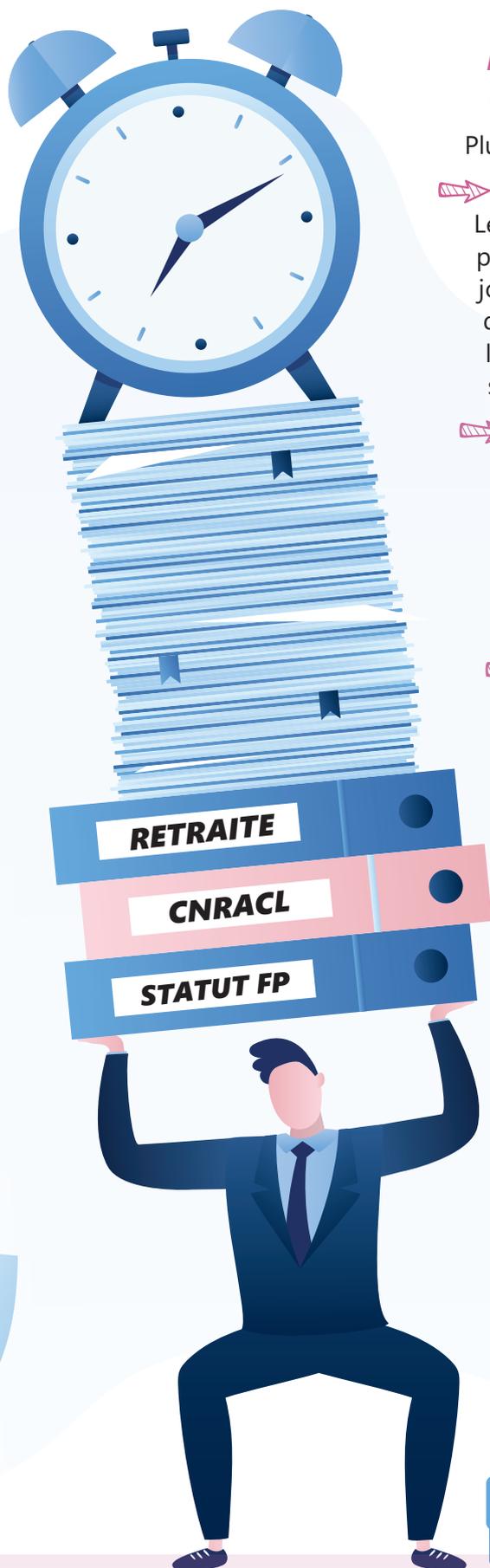
En 2023, près de 2,2 millions de cotisants ont versé 24,4 milliards d'euros de cotisations, un montant inférieur au total des prestations servies. De plus, la CNRACL a contribué au mécanisme de compensation inter-régimes, aboutissant à un déficit annuel de 2,5 milliards d'euros.

Actions sociales et prévention

En complément des prestations légales, la CNRACL mène des actions sociales à travers un fonds dédié (123 millions d'euros en 2023) et finance la prévention de l'usure professionnelle via un fonds national (6,5 millions d'euros en 2023).

Évolution « défavorable » des comptes

Le tableau dressé par la mission est particulièrement sombre : trésorerie négative « tous les jours », risque de dette financière « létale »... En moins de 15 ans, la CNRACL est passée d'un excédent modeste de 15 millions d'euros en 2017 à un déficit supérieur à deux fois celui de l'assurance vieillesse du régime général en 2023, bien que cette dernière couvre dix fois plus de bénéficiaires. Les prévisions estiment un déficit annuel atteignant 11 milliards d'euros d'ici la fin de la décennie, malgré les réformes des retraites et les revalorisations salariales de 2023.



Facteurs de dégradation évoqués dans le rapport de l'IGAS et l'IGF

Plusieurs raisons expliquent cette détérioration :

➡ Le ratio démographique défavorable.

Le rapport cotisants/pensionnés est passé de plus de 4 dans les années 1980 à 1,46 aujourd'hui, en deçà de la moyenne nationale de 1,71. La baisse du nombre de cotisants et l'augmentation des pensions versées ont déséquilibré les comptes.

➡ La compensation démographique.

Depuis 1974, la CNRACL a contribué à hauteur de 100 milliards d'euros constants (2023) au mécanisme de compensation inter-régimes. En 2027, elle deviendra bénéficiaire net de ce dispositif, mais ce déséquilibre a longtemps pesé sur ses finances.

➡ L'augmentation des contractuels.

La hausse du nombre d'agents contractuels (19,9 % de l'emploi public) a réduit les cotisations au régime CNRACL. Toutefois, cette tendance n'explique qu'une fraction (1/8) de la dégradation du ratio démographique.

➡ Les avantages non contributifs.

Certaines prestations, comme les majorations de pension pour enfants ou la validation de périodes de demi-traitement, pèsent lourdement sur les finances de la caisse. Contrairement à d'autres régimes, la CNRACL est principalement financée par les cotisations, sans bénéficier de ressources supplémentaires issues de taxes ou transferts.

➡ Les frais financiers croissants.

La dégradation rapide des comptes pourrait entraîner une hausse significative des charges liées à la trésorerie à court terme.

Le point de
vue

FO



FO donne une « lecture » bien plus sévère sur les raisons de la dégradation des comptes de notre CNRACL.

Les gouvernements successifs ont creusé eux-mêmes le déficit de notre système de retraite à force de baisser la dépense publique. Les cures d'austérité visant à détruire l'emploi public et à geler les salaires des agents : moins de fonctionnaires et des traitements moins élevés, impliquent nécessairement moins de cotisations qui y sont adossées, et donc par là-même une hausse du déficit de la CNRACL.

La Fédération FO des personnels des Services Publics et des services de Santé, qui regroupe l'ensemble des agents des collectivités locales et des établissements publics de santé qui sont affiliés à la CNRACL ne peut que souscrire à ce que le Conseil d'orientation des retraites (COR) écrivait dans son rapport daté de juin 2024 : « *Il convient de souligner le caractère paradoxal de ce résultat, les mesures de maîtrise de la masse salariale publique des collectivités locales et des hôpitaux se traduisent par une détérioration du solde du système de retraite toutes choses égales par ailleurs.* ».

D'autres causes expliquent par ailleurs cette situation explosive du déficit et non des moindres :

LA SOLIDARITÉ INTER-RÉGIME

Depuis 1974, date d'introduction de la compensation et surcompensation, la CNRACL a concédé **100 milliards en euros constants** (inflation prise en compte) à d'autres régimes de salariés largement déficitaires, ce qui peut s'admettre au titre de la solidarité (caisse des mineurs, des salariés agricoles...), mais également aux régimes de non-salariés (caisse des commerçants et artisans) selon le mécanisme de la compensation démographique entre les régimes.

LA PART DE CONTRACTUELS

Grandissante au détriment des emplois statutaires de fonctionnaires : les politiques successives ont contribué indéniablement à cette situation, comme par exemple la loi de modernisation de la fonction publique qui a amené les employeurs hospitaliers et des collectivités locales à embaucher des CDD et CDI sur des emplois permanents mais aussi des agents à temps non complet, cotisant donc à l'IRCANTEC.

LA CHARGE DE LA DETTE

Depuis 2018, la CNRACL emprunte sur les marchés pour combler son déficit de trésorerie, les intérêts atteignent, en 2024, 306 millions d'euros et si rien n'est fait, ils culmineront à plus de 1 milliard en 2029.



400 M€ DE CRÉANCE

Une créance de plus de 400 Millions d'euros issue de 86 employeurs défaillants.



LE RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

La baisse du rapport démographique brut, c'est-à-dire du nombre d'actifs cotisants rapporté au nombre de pensionnés, qui est actuellement de 1,44 (4,56 dans les années 80).

Force Ouvrière, qui siège au conseil depuis son origine, n'a eu de cesse d'alerter sur ces facteurs de dégradation de notre caisse de retraite. Pour ces motifs, la Fédération FO SPS fustige les gouvernements qui se sont succédés et sont restés sourds à nos alertes sur un déficit pourtant prévisible.

Des moyens financiers à la hauteur des enjeux

Pour FO, les moyens de financement de notre caisse de retraite doivent être à la hauteur des enjeux.

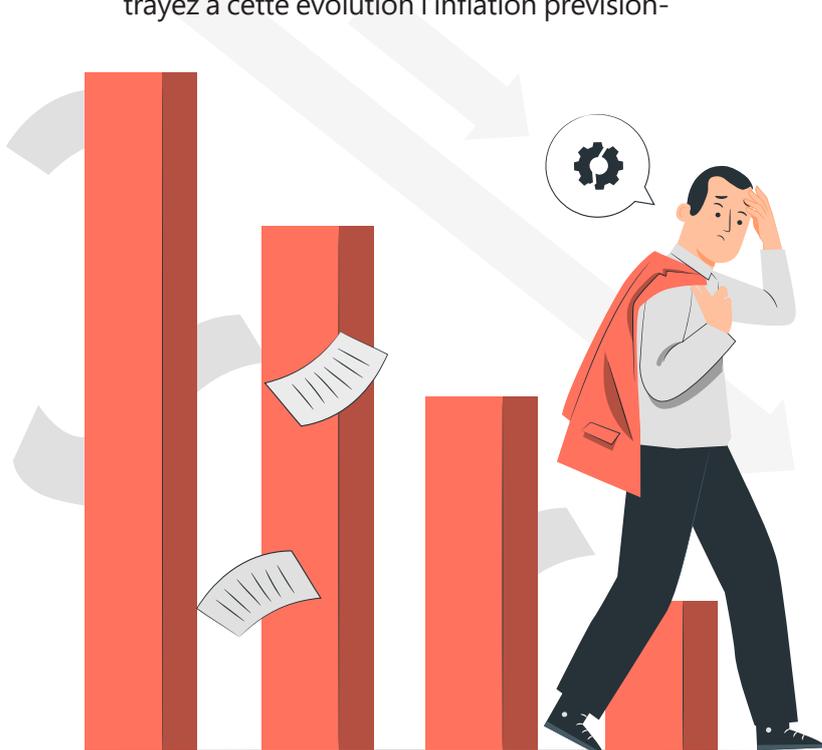
L'exécutif envisage aujourd'hui une augmentation des cotisations employeurs, tant hospitalières que territoriales. Aujourd'hui, ce taux des cotisations est de 31,65 % mais pourrait augmenter pour ne pas dire exploser : en effet, le gouvernement a annoncé en octobre une augmentation des taux de cotisations employeurs territoriaux et hospitaliers de 4 points en 2025 pour dégager 2,3 milliards d'euros... mais aussi en 2026 et 2027 ! Soit 12 % qui s'ajoutent au 31,65 %. Si le 15 novembre, le gouvernement Barnier annonçait que cette hausse serait finalement étalée sur quatre ans au lieu de trois, l'effort reste pour le moins conséquent.

Hospitaliers et territoriaux ne doivent pas payer l'addition

Pour FO, cette mesure de redressement du taux de cotisations patronales ne doit pas in fine être portée par les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

En effet, d'une part la tentation des employeurs publics serait de préférer embaucher des contractuels qui ne sont pas concernés par ces hausses de cotisations. D'autre part, le risque est grand et surtout insoutenable pour FO et les agents de voir se détériorer encore un peu plus leurs conditions de travail avec en particulier la suppression de personnel pour compenser cette hausse de « charges » si elles n'étaient pas en contre partie compensées par l'État.

En effet, alors que la Fédération FO SPS dénonce l'insuffisance de l'évolution des dépenses de l'assurance maladie avec un ONDAM hospitalier qui serait augmenté de seulement 3,1 % pour 2025, elle serait en réalité estimée à 2 % une fois cette augmentation de 4 % de la cotisation employeur à la CNRACL retranchée. Ajoutez ou plutôt soustrayez à cette évolution l'inflation prévision-



nelle... et vous obtenez 0,2 % d'augmentation pour les budgets hospitaliers déjà exsangues ! De quoi mettre à genoux les établissements de la fonction publique hospitalière et ses agents !

De la même manière, FO dénonce le projet de budget par lequel le gouvernement veut contraindre les collectivités locales à supprimer 100.000 emplois ce qui entraînerait des conséquences désastreuses pour la CNRACL.

Force Ouvrière considère que ce n'est pas aux agents de payer l'addition par l'augmentation des cotisations ou par un recul des droits.

Chacun doit assumer sa part de responsabilité :

- A commencer par **l'État lui-même qui doit prendre à sa charge le déficit programmé de notre caisse**. Une reprise de la dette par la Cades (caisse d'amortissement de la dette sociale) s'impose.
- Une **révision des règles de compensation démographique inter-régimes** doit être mise en chantier immédiatement, et s'avère indispensable pour permettre à la CNRACL d'en bénéficier, en tout état de cause plus tôt que les projections du rapport IGAS IGF ne le prévoient. Cette mesure permettrait de résorber le déficit et constituer des réserves dans une perspective de couverture de long terme, afin d'assurer les engagements de financement des retraites.
- **Une meilleure répartition des responsabilités et de financement entre les caisses** (invalidité, droits familiaux, etc...), car la CNRACL ne saurait supporter plus longtemps des charges indues !
- **Augmenter le coût employeur des heures supplémentaires ou complémentaires**, des agents à temps non complet participerait de la maîtrise des dérives des politiques d'emploi.

- **Un plan de titularisation des contractuels** de grande ampleur pour élargir les cotisants à la CNRACL et respecter le statut de la Fonction Publique.

Force Ouvrière rejette d'ores et déjà les velléités de mise sous tutelle du Conseil d'Administration de la CNRACL par l'État.

FO avertit, qu'avant toute réforme, les conséquences sur les agents, quel que soit leur statut, devront être évaluées.

FO revendique l'abrogation de la réforme des retraites.

FO considère que ce n'est pas aux agents de nos collectivités et de nos établissements hospitaliers publics de payer l'addition par l'augmentation de leurs cotisations ou par un recul des droits, comme ce n'est pas aux retraités de la CNRACL de subir une baisse ou une stagnation de leurs pensions.

En conclusion, la Fédération FO des personnels des Services Publics et des services de Santé rappelle que pour FO, la défense de notre régime de retraite est, et sera toujours, la « Mère des batailles » !



Dans une société moderne et riche, la protection sociale doit-elle être un acte de solidarité nationale et un droit pour tous **OU** une action commerciale ?

Depuis des années, les pouvoirs publics annoncent à l'avènement de chaque nouveau Gouvernement, leur volonté de réformer l'Assurance Maladie. Or malheureusement, il apparaît que nos concitoyens ne soient pas bien conscients des enjeux et de ce qui se trame derrière leur dos.

A chaque fois, c'est une menace nouvelle qui pèse sur notre protection sociale. Si ces projets de réformes sont appliqués, ce sera un véritable bouleversement dans notre vie quotidienne et un changement de société. Ce sera un trait tiré sur une société égalitaire et sur des décennies de vie sociale relativement équilibrée.

Il est vrai que dans notre société actuelle où l'argent est l'élément moteur de l'économie, et où son fruit rapporte plus que celui du travail, il va de soi que les tenants du système capitaliste cherche à s'accaparer le moindre site susceptible de rapporter des profits substantiels et que tous les moyens sont bons pour parvenir à la réalisation de cette subtilisation.

Cependant, l'ensemble du système de protection sociale qui est composé entre autre de : l'Assurance Maladie, la Caisse de Retraite, les Allocations familiales, etc. a besoin d'une réforme en profondeur, à cause de l'évolution de la société, l'évolution des pathologies, des progrès de la médecine, de l'élévation de

la durée moyenne de vie. Mais il faut aussi savoir de quel type de société nous voulons nous doter, afin de garantir aux générations actuelles et futures, une protection sociale décente, accessible à tous, digne d'un pays riche.

En effet, bien que ces menaces soient de plus en plus claires et précises, la plupart de nos concitoyens pensent que la « SECU » est un acquis définitif, un organisme d'Etat immuable, et que pour cela chacun peut en user et abuser sans contrepartie, que ses employés sont tout bonnement des fonctionnaires. Or, il n'en est rien. Il faut bien savoir que cet organisme est la propriété de l'ensemble de ce qu'il est commun d'appeler le collège patronal et le collège salarial, lesquels sont censés assurer une gestion paritaire de l'ensemble des différentes caisses que composent la C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons un régime de protection sociale égalitaire, basé sur la cotisation de chacun en fonction de ses moyens, et reçoit en fonction de ses besoins, bien que nous puissions constater des dérives ça et là.



Faisons un peu de « socio-histoire » de la protection sociale en France pour tenter d'expliquer les raisons qui font que notre système est menacé.



A la fin du 19^e siècle, il existait trois systèmes de protection sociale :

- **le régime libéral**, celui qui privilégie le marché plutôt que la solidarité pour l'allocation des ressources (système des Etats-Unis) - celui que l'on voudrait nous imposer aujourd'hui à la manière de François FILLION ;
- **le régime social-démocrate**. Universel, il assure égalité, cohésion et homogénéité des groupes sociaux ;
- **le régime conservateur-corporatiste**, organisé à partir des catégories professionnelles, géré par elles. Système paternaliste des grands groupes industriels (mines, sidérurgies, Familistère, Godin, Chemin de Fer).

Une histoire en trois phases

1 - ÉDIFICATION

Les systèmes de protection sociale prennent leurs différentes caractéristiques propres dans la naissance des valeurs de la République dès le 19^e siècle.

2 - RENFORCEMENT ET ÉLARGISSEMENT

Après la seconde guerre mondiale, et tout au long des années qui ont suivi et notamment pendant les trente glorieuses, il y a complexification.

3 - RÉFORMES

Avec le ralentissement de la croissance, la mondialisation, dans une société post-industrielle, de l'information et de la connaissance, arrivent de nouveaux défis : vieillissement, transformation de la famille, du travail, entraînant de nouveaux risques.

Édification

D'une manière générale pour tous les pays d'Europe occidentale, les débuts de mise en place d'une Protection sociale datent de la fin du 19^e siècle. C'est une phase très riche où se développent les concepts de : « *qu'est-ce que la solidarité ?* » C'est la redistribution, Comment ? Avec des notions d'égalité, de justice entre les groupes sociaux.

Suivant les pays, cette édification prend des configurations différentes avec des dénominations communes :

- Prise de conscience d'une question sociale ;
- Part prise par les élites nationales dans le débat ;
- Remise en cause de formes traditionnelles d'assistance, l'assistance publique et autres solutions déjà expérimentées : œuvres patronales, charité etc..
- Intervention de l'Etat : toujours régulateur dans le domaine social.

En Allemagne. Dans le contexte d'une Allemagne autoritaire, c'est le premier pays à créer des assurances sociales. Le Chancelier BISMARCK a fait voter les lois sociales dans les années 1880 pour contrer la pression des députés socio-démocrates. Ce fut la loi sur l'assurance maladie en 1883, la loi pour les accidents du travail en 1884, et la loi pour les assurances invalidité-vieillesse en 1889. Ces assurances sont obligatoires et reposent sur le principe de la solidarité et la parité patrons/salariés - cela n'existera en France qu'en 1945. Ceci aboutit à un code des assurances sociales en 1911, qui a un découpage en professions. Dans ce système imposé par Bismark, les A.S. sont financées par les contributions sociales et non par les impôts.

En Angleterre. Les Webb ont voulu changer ce qui existait « *la loi pour les pauvres* », car incapable de répondre aux besoins de base ; c'est la mise en place des pensions de retraites, du NHS qui couvre la maladie - qui n'arrivera en France qu'en 1945 - de l'assurance chômage - qui viendra chez nous en-

core plus tard, en 1958. La P.S. ne vise pas à maintenir le niveau de vie, mais c'est la prévention des besoins. A cotisation uniforme, prestations uniformes.



C'est la **règle des trois « U »**: **UNIVERSALITÉ** (toute la population doit être couverte), **UNITÉ** (une seule assurance nationale gérée par l'Etat), **UNIFORMITÉ** (droits équivalents pour tous).

En France. Atteindre les objectifs des Anglais mais avec les moyens de Bismarck. Nous prendrons beaucoup de retard en ce domaine.

Au 19^e, l'influence des exemples de nos voisins se fait pressante dans notre pays, et les forces progressistes ont énormément travaillé à l'élaboration de projets sur la protection sociale dans notre pays faisant ainsi pression sur les dirigeants politiques. Cela a abouti à divers mouvements sociaux d'envergure, dont les revendications étaient fortes et réclamaient plus d'égalité sociale, plus de protection dans le travail, plus de protection face à la maladie à l'instar de nos voisins. Ainsi les revendications ouvrières trouvèrent paradoxalement un écho modérément favorable chez beaucoup d'employeurs qui avaient la volonté de stabiliser leur main-d'œuvre qualifiée, qui en plus voulaient surtout faire barrage aux idéologies socialistes qu'ils jugeaient dangereuses pour leur propre avenir. Ils prétendaient ainsi faire du social à leur manière (sursalaire familial, institutions patronales de secours et de pré-

voyance, caisses mutualistes professionnelles, cabinets médicaux d'entreprises, coopératives d'entreprise etc. En réalité, ce paternalisme développé outrageusement permettait de museler les salariés en leur interdisant toutes velléités de luttes en fixant la main-d'œuvre dans l'entreprise.

L'Etat reste en retrait, observe les initiatives des « partenaires sociaux » - pas question de syndicats, lesquels sont vivement combattus car assimilés au socialisme particulièrement mal vu à cet époque !

Premières lois sociales

C'est vraiment sous la III^e République que se dessine une véritable volonté d'ouvrir les débats sur un grand système de protection sociale dans notre pays. C'est lors de séances à l'Assemblée nationale, en 1905, sous le Ministère d'Emile COMBES que les premières vraies lois sur l'assistance virent le jour. A partir de là, plus rien n'arrêtera l'évolution de la protection sociale dans notre pays. Il faudra quand même attendre 40 ans sous la pression populaire et syndicale pour obtenir ce que nous connaissons aujourd'hui. Loi sur les accidents de travail (1898), loi sur les assurances sociales (1928-1930), loi sur les allocations familiales (1932)... toutes financées uniquement par les versements patronaux donc forcément limités en nombre. Les agriculteurs étaient très hostiles à ce système, de même que la plupart des artisans qui pensaient que c'était encourager les ouvriers à devenir des fainéants - ça ne vous rappelle rien ?! Ces lois ne sont pas universelles, mais protègent seulement les personnes qui ont des plafonds de ressources.

En 1945, après la seconde guerre mondiale, le pays est exsangue ; il faut reconstruire le pays et reconstituer un tissu social stable. Pour cela, il importe que les forces vives de la nation soient sinon homogènes au moins suffisamment fortes pour que tout le monde se mette au travail dans les meilleures conditions physiques et matérielles possible, ce qui était loin d'être le cas avec le retour des prisonniers et

des survivants de la déportation, ainsi qu'une forte majorité de la population en état de dénutrition. Il fallait améliorer l'état de santé de la population et surtout des enfants.

Les principales forces sociales sont les syndicats ouvriers, (la C.G.T.U., la C.F.T.C.).

L'Etat doit restaurer son autorité, mais le patronat est totalement absent du débat, c'est un système non paritaire qui existe alors. Il est clair que dans le contexte de l'époque, il y a urgence de mettre en place un système de protection sociale cohérent pour stabiliser une population traumatisée par cinq années d'occupation et de guerre ainsi que la nécessité de repeupler le pays pour combler les vides.

Ce sont deux hommes, **Pierre LAROQUE**, que peu connaisse alors, et encore moins aujourd'hui, qui est **Conseiller d'Etat, qui sera maître d'œuvre du système français, et le Ministre du Travail, Ambroise CROIZAT**, qui mettront sur pieds la Sécurité sociale qui sera créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945, laquelle stipule en outre : « *Il est institué une organisation de la sécurité sociale pour garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur pouvoir à couvrir les charges de maternité ou de maladie qu'ils supportent.* » Ce système est composé : d'une Caisse nationale de Sécurité sociale, des Caisses Primaires (C.P.A.M.) et régionales (C.R.A.M.) de Sécurité sociale, de gestion des risques maladie (C.N.A.M.), vieillesse (C.N.A.V.) et accidents du travail, des Caisses d'allocations familiales (C.A.F.). Tout ce système est regroupé au sein de l'Union des Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocation Familiale (U.R.S.S.A.F.). L'ensemble sera géré de façon paritaire entre les partenaires sociaux (patronat et salariés) le financement se fera par cotisation prélevée à la source pour les salariés. **Ce n'est pas un système étatique, ni privatisé. Ce système appartient au Peuple, sous contrôle de l'Etat.**

Le système français de protection sociale offre alors une couverture importante à

tous les citoyens assujettis, ce qui en fait quasiment le meilleur système au monde -

ce que nous envient d'ailleurs les Américains qui aimeraient bien avoir le même. Il est paradoxal de constater que le gouvernement libéral français actuel fait tout pour remettre en cause cet acquis républicain. Cependant notre protection sociale française est quand même organisée par l'Etat, qui force les individus à être prévoyants, car lui seul dispose de la crédibilité et de la force nécessaire pour assurer l'ensemble de la population, et disposer ainsi d'une couverture qui permette à chaque individu de conserver au moins à minima d'un pouvoir d'achat acceptable en cas de crise grave et ne pas mettre ainsi en danger le système économique national. C'est si vrai, que ce principe est quand même inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, et y est resté quoiqu'aménagé et renforcé dans la Constitution de 1958.

Outre la couverture maladie et ce que procure la Sécurité sociale, les minima sociaux sont :

- Le Revenu minimum d'Insertion (R.M.I.) devenu RSA
- L'Allocation de Solidarité Spécifique (pour chômeurs en fin de droit)
- Le Minimum Vieillesse
- Le Minimum Invalidité
- L'Allocation Adulte Handicapé
- L'Allocation Parent Isolé
- L'Allocation d'Assurance veuvage (dégressive sur 3 ans)
- L'Allocation d'Insertion (pour les chômeurs qui ne remplissent pas les conditions de l'allocation chômage)

Environ 3 millions 300.000 personnes perçoivent une de ces allocations qui en font vivre 6 millions. **C'est le principe de solidarité.** D'aucun appelle cela l'Etat Providence. Si nous n'avions pas ce système, combien y aurait-il de S.D.F. en plus ? Nous sommes en période de crise économique et quoiqu'on en dise,

même aidées a minima, bien des personnes arrivent quand même à survivre grâce à la solidarité nationale.

Alors, il est aussi vrai qu'une telle protection a un coût, et même un coût très élevé, mais qui retourne fatalement dans le système économique de la nation. Certes, il y a déficit, « abyssal » selon certains, mais pourquoi ? Abus ?.. Sûrement !... Mais de qui ? Des assurés ?... Possible ! Quoique, ce n'est pas ce qui grève le plus le déficit. Alors, Qui ? Où ? Quoi ? Le non versement de cotisation de la part patronale de certaines entreprises du CAC 40 sûrement.

Le financement

Le financement est assuré par la prépondérance des cotisations sociales assises sur les masses salariales (80 %) réparties entre le patronat et les salariés, par des impôts et des taxes affectées CSG et CRDS, prélevés sur les salaires et des subventions publiques (13 %). Le poids du prélèvement social est d'environ 19.3 % du P.I.B ; ce poids à été multiplié par

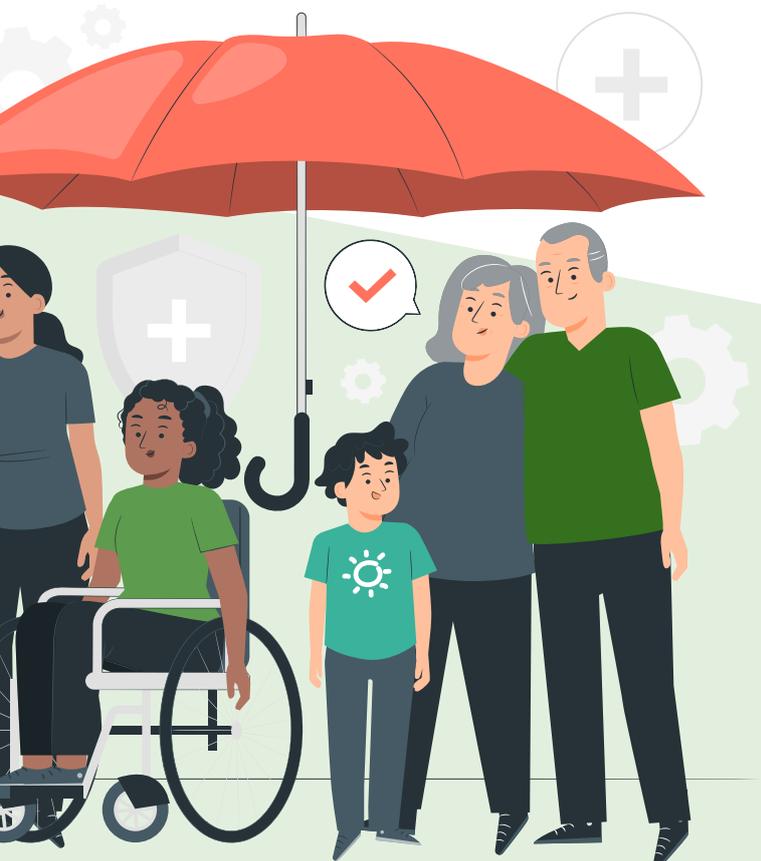
deux depuis 1960. Le poids de dépenses de protection sociale est d'environ 35 % du P.I.B. Le plus gros poste des dépenses de Sécurité sociale demeure la retraite vieillesse qui est d'environ 48 % des prestations sociales. Cela est dû au vieillissement de la population, et à l'acquis de la retraite à 60 ans. Les retraités représentent environ 25 % de la population aujourd'hui.

Les dépenses de santé représentent environ 15 % du P.I.B. avec une augmentation importante due en partie au progrès médical, ainsi que de l'apparition de nouvelles pathologies qui coûtent très chères à traiter. Par ailleurs, la crise économique productrice de chômage, accentue le déficit par la diminution des cotisations, ainsi que les aides sous forme d'exonération de charges octroyées par le Gouvernement au patronat.

Quelques soient les griefs que l'on peut porter au système de protection sociale de notre pays, nul ne peut contester qu'il est bien géré, et tous les observateurs sont d'accord là-dessus. Seulement, depuis toujours, bien des employeurs n'ont jamais digéré les cotisations qu'ils estiment trop élevées, car pensent-ils, c'est leur argent ! Vrai et faux ! La part patronale de cotisations n'est ni plus ni moins qu'une part de salaire différé versé sous forme d'assurance, qui se retrouve dans le tronc économique national.

Beaucoup aimeraient ne pas avoir à verser ces cotisations, mais n'auraient-ils pas alors à verser un salaire plus fort pour permettre aux salariés de cotiser, peut-être, à une assurance privée ? Le paradoxe est que la grosse majorité des employeurs (P.M.E., Artisans et Commerçants) sont constitués en S.A.R.L. et cotisent aussi pour eux-mêmes puisqu'ils sont leurs propres salariés ; ils profitent donc aussi du système et ne s'en privent pas... et c'est normal.

Quotidiennement, via les médias écrits et audiovisuels, les Gouvernements tentent de justifier les déficits de la SECU en lançant des campagnes de culpabilisation des salariés, des



retraités, des chômeurs et ainsi, ils seraient responsables du trou de 1,4 milliards d'€ à la Sécu. Seulement, l'Etat a consenti plus de 113 milliards d'€ d'exonérations aux entreprises depuis onze ans sans jamais compenser à la Sécurité sociale, sauf un remboursement en 2001 de 17.6 milliards. C'est un véritable manque à gagner pour l'Assurance Maladie. Sans compter l'énorme dette de certaines grandes entreprises nationales qui doivent une somme de cotisations impayée colossale depuis des années et jamais versée.

Aujourd'hui, le libéralisme tente d'imposer la privatisation de tous les systèmes d'assurances sociales et mutualistes, car selon les tenants de cette idéologie, il faut impérativement laisser au privé l'initiative de toute couverture sociale afin de renvoyer toutes charges au secteur marchand sans grever les entreprises. Tout système doit être lucratif et rapporter de l'argent aux investisseurs. Tant pis si des hommes et des femmes s'appauvrissent encore plus, pourvu que quelques-uns s'enrichissent encore un peu plus.

Nous sommes actuellement face à un véritable choix de société et nous risquons de basculer dans une forme nouvelle qui nous entraîne allègrement vers un système libéral à l'américaine en laissant sur le bord du chemin quantité d'hommes et de femmes de bonne volonté qui ne demande qu'à vivre du fruit de leur travail, si tant est qu'on leur en donne. C'est à l'évidence la porte ouverte aux assurances privées, à la remise en cause de la mutualité, à la mise en place des fonds de pensions, à la suppression du système de

répartition, en un mot à la destruction de tout le tissu social qui fait jusqu'à présent la force de notre unité républicaine.

Il est sûr qu'il faille réformer notre système de protection sociale, malade en raison des multiples causes que j'ai cité plus haut, mais

faut-il pour autant remettre en cause notre système solidaire qui est le fondement même de notre République ? L'Europe n'est pas non plus responsable puisque les citoyens de la communauté, eux aussi bénéficiaires d'une protection sociale à peu près similaire à la nôtre, voire même plus avantageuse ça et là, se défendent becs et ongles contre cette soi-disant mondialisation qui veut « marchandiser » tout système susceptible de rapporter de l'argent. La mentalité européenne est sûrement plus orientée vers des principes de solidarité que vers le libéralisme.

Alors, solidarité ou commercialisation ? Où est le juste milieu ?

Une réforme est nécessaire, mais elle doit aller dans le sens du progrès social et des droits de chacun en conformité avec notre Constitution. Ce n'est certes pas en fragilisant le système de protection sociale que l'on fera reculer le chômage, bien au contraire.

Les pouvoirs publics ont en charge la santé publique, ils doivent donc en prévoir le financement au titre de la solidarité nationale. Si ce n'est pas le cas, c'est laisser une place plus grande au « marché » pour la couverture sociale. Ce sera alors la privatisation, la médecine, les retraites à deux vitesses et l'accroissement des inégalités. La réforme de la protection sociale ne doit pas être dictée par des contraintes soi-disant européennes. Si les entreprises doivent faire face à l'énorme concurrence internationale et que les charges doivent baisser, il faut ensemble chercher un autre mode de financement et notamment par une meilleure répartition des richesses. C'est une énorme table ronde qu'il convient alors de convoquer dans notre pays et pourquoi pas à l'échelon européen, et discuter avec tous les protagonistes de la vie sociale et économique. C'est peut-être une révolution en perspective à envisager en matière de protection sociale, mais elle ne pourra qu'être dans le cadre de la solidarité.

Pierre MARCHAND
Le 16 septembre 2024





De qui se moque-t-on ?

Comme bien d'autres anciens responsables syndicaux, et notamment de notre Fédération FO SPS, je suis l'actualité sociale et politique avec beaucoup d'intérêt.

Les législatives anticipées voulues par le Président de la République ont confirmé le rejet massif de sa politique. Il est à noter que sur bien des sujets, elle ne diffère guère de celle menée par ses prédécesseurs notamment au plan social, ce qui accentue le ras-le-bol. Elle peut se résumer ainsi : les droits acquis sont rognés ou détruits et les avancées sont rares voire inexistantes. Tout y passe : les salaires, la retraite, les services publics, le droit du travail et le statut, la sécurité sociale, etc.

Ainsi le blocage des salaires ou la « modération salariale » (mis en place avec les 35H00) sont devenus la règle pour beaucoup de salariés du privé ou de fonctionnaires. Le gel de la valeur du point d'indice de la fonction

publique depuis 2010 - il n'a été majoré que de 1,2 % en 2016/2017 - en est la parfaite illustration.

Les droits à retraite ont été dégradés par les contre-réformes mises en œuvre depuis 1993 : recul de l'âge de départ à la retraite de 60 ans à 64 ans, allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 43 ans pour obtenir une retraite à taux plein, prise en compte des 25 meilleures années pour calculer la retraite dans le privé au lieu des 10 dernières années (avant 1993), instauration de la décote, etc. Sans parler de la dernière contre-réforme injuste, brutale et néfaste. Les tentatives de démantèlement de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) reprennent bon train : le déficit de la Caisse est pointé par ceux-là même qui ont organisé son pillage depuis 1974 ; ils ont dilapidé les réserves constituées pour faire face aux difficultés, multiplié le recours aux contractuels en lieu et place de titulaires qui auraient cotisé plaçant la Caisse en déficit.

Parallèlement, les services publics ont subi des coupes voire des saignées, régulières. Les plans d'économie se sont multipliés, les réformes structurelles également. Démantèlement de La Poste, RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), loi de transformation de la Fonction publique, réformes successives des collectivités ter-

ritoriales, réformes hospitalières, à chaque fois ces mesures structurelles privilégient l'approche comptable, la rentabilité au détriment de la réponse aux besoins de la population. Les effets concrets se font ressentir : baisse des effectifs, diminution des dotations aux collectivités, fermetures massives des lits et services dans les hôpitaux publics.

Les conséquences sur les conditions de travail, sur le sens des missions du service public, sur l'attractivité des emplois de nos secteurs, sont désastreux.

Depuis 30 ans, les gouvernements successifs justifient ces réformes ou plutôt ces contre-réformes par la réduction des déficits publics, s'appuyant sur une approche libérale et d'un marché roi. Cependant, aucune évaluation n'est pratiquée, et avec le recul nous sommes bien en peine de trouver une plus-value pour les salariés, les fonctionnaires, le service public, l'industrie... ni pour les déficits publics. Cependant, les actionnaires, les détenteurs de capitaux, les capitaines d'industrie continuent de s'enrichir au détriment des salariés, du service public et... de l'environnement.

Alors quand j'entends les Politiques (ceux-là même qui ont promu toutes ces mesures) et les commentateurs s'étonner de la situation (accentuation de la dette, dégradation des services publics, de l'accès aux soins, etc.) je m'étrangle et je me dis : « *de qui se moque-t-on ?* »

Depuis longtemps, FO et notamment notre Fédération des SPS, dénonce ces politiques inefficaces économiquement, régressives socialement et dangereuses démocratiquement. Les remontées du terrain, comme on dit, vont systématiquement dans le même sens, confortant nos analyses.

Les revendications portées par FO trouvent leur légitimité dans le progrès et la justice sociale, dans une meilleure répartition des richesses, une reconnaissance accrue du travail par notamment de meilleures rémunérations. A l'austérité, nous répondons par la promo-

tion de la relance économique. A la recherche systémique de l'accroissement de la rémunération des placements, nous répondons par des hausses généralisées des salaires, traitements, minima sociaux et pensions. A la privatisation des services publics à marche forcée, nous répondons par l'investissement dans la fonction publique et le secteur public. Au développement de l'individualisme à outrance (ou seuls les plus forts s'en sortent), nous répondons par la solidarité intergénérationnelle, la sécurité sociale, le droit du travail, les conventions collectives et le statut.

Au moment où ces lignes sont rédigées, les annonces du gouvernement revêtent clairement un caractère austéritaire : gèle du point d'indice et des pensions, baisse des remboursements sécu, coupes dans les budgets des collectivités, non remplacement de fonctionnaires partant à la retraite, retour des 3 jours de carence pour les fonctionnaires, etc. Il utilise les mêmes « ficelles » que ses prédécesseurs : opposer salariés du privé et du public, les actifs et les retraités. Bien évidemment, nous ne pouvons présumer du résultat du débat et du vote des parlementaires. Cependant à ce stade, l'exécutif nous sert les mêmes recettes que celles mises en œuvre depuis plusieurs décennies avec le résultat que l'on peut imaginer. Alors de qui se moque-t-on ?

Plus que jamais les salariés, les fonctionnaires, ont besoin d'un syndicat comme Force Ouvrière capable de porter les revendications librement établies indépendamment de tout parti politique. Bien évidemment les représentants FO, à tous niveaux, sont prêts à s'asseoir autour d'une table de négociations pour défendre les revendications mais si nécessaire, ils sont prêts à appeler les salariés et les fonctionnaires, actifs et retraités, à établir le rapport de force nécessaire pour être entendus.

Didier BERNUS, le 26/10/2024



CA de la Section du 26.11.2024

A l'ouverture des travaux, André MAURELLET est nommé Président de séance à l'unanimité tandis que le secrétariat est assuré par Denis BASSET, secrétaire adjoint de la Section des Retraités.

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous tenons à excuser l'absence de la secrétaire générale de la SNR, notre camarade Françoise LEFEVRE, retenue par des petits soucis de santé, et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Rapport d'activité de la section

1 ➤ Situation générale du pays avec l'absence de budget de l'État pour l'exercice 2025 :

- Désindexation des retraites au 1^{er} janvier 2025 avec les conséquences induites dont la paupérisation de nombre de pensionnés.
- Préparation et participation aux initiatives du 3 décembre 2024 sur l'ensemble du territoire à l'appel du « Groupe des 9 ».
- Baisse du ticket modérateur, baisse des remboursements de l'Assurance Maladie sur les médicaments et les consultations médicales avec pour conséquence un transfert de charge en direction des complémentaires santé - on note au passage que les mutuelles, face à cette situation, ont annoncé une augmentation de leur tarif de 8 % au 1^{er} janvier 2025.

2 ➤ Un long débat a eu lieu sur la qualité de l'écho des Retraités et l'obligation de le diffuser encore plus largement.

3 ➤ Un long débat également sur la situation préoccupante de la CNRACL, et sur le rapport de différentes inspections dont nous

nous faisons largement l'écho par un article de fond présent dans ce numéro (cf. page 2).

4 ➤ Il est mis en évidence l'obligation de développer encore plus notre syndicalisation, en créant des sections départementales où nous en sommes dépourvus, et en intensifiant notre développement où nous sommes déjà implantés.

Après un long débat et de nombreuses prises de paroles, le rapport d'activité est **adopté à l'unanimité.**

Rapport de trésorerie

Il est présenté par **Marie-France GUTHEY, trésorière**, qui nous fait part de la bonne santé financière de la Section, et de l'augmentation sensible de la syndicalisation qui semble se confirmer pour l'exercice 2025.

Le 25 novembre 2024, la Commission de Contrôle des comptes s'est réunie, et notre **camarade rapporteur, Yves KOTTELAT**, nous en donne lecture qui donne quitus à la trésorière.

Le rapport de trésorerie de la section est **adopté à l'unanimité.**

Pour 2025, la trésorière propose la carte et la vignette à 48 € pour les sections et 53 € pour les isolés.

Après débat, ces **tarifs sont adoptés moins une abstention.**

La Commission se clôture par le pot de l'amitié et un échange avec Françoise en visioconférence.

Pensées à nos camarades trop rapidement disparus...

Yves FREYEISEN, ancien secrétaire de la région Alsace Moselle

Jacky LAFORET, ancien secrétaire de l'UD et du GD de la Creuse

Clémence GRIMAUD, ancienne trésorière du GD de la Vendée

Michel BUFFALO, ancien secrétaire de la région Languedoc Roussillon, branche territoriale

Marie-Anne DESHAYES, déléguée FO à l'Etablissement Français du Sang (EFS). Militante de l'Union des retraités de Moselle au sein du GD et de l'UD

*En route pour 2025... Que cette année vous apporte
bonheur et réussite, succès dans vos projets, l'accomplissement
de vos rêves !*

*Le Bureau de la Section Nationale
des Retraités vous souhaite
de bonnes fêtes
de fin d'année.*



BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : Services de Santé :